

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_075

Membres en exercice : 25
Conseillers présents à la séance : 15
Pouvoirs : 2
Absents : 8

Date de publication : 18 octobre 2024

Le 17 octobre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 octobre 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, Mme DELOT, Mme ROUSSEAU,
Mme ÉTIENNE, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. BILLET,
M. SERRE, M. DELECOLLE, Mme GROENTZINGER,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir
à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à
Mme DELOT,

ÉTAIENT ABSENTS : M. TIRARD, M. CAMPOS,
M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GRUET, M. GORNEAU,
M. LECOMPTE, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

***ATTRIBUTION DE CONCOURS FINANCIERS EXCEPTIONNELS –
année 2024
COLLÈGE MARCEL AYMÉ***

Visas :

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le C.G.C.T. ,

Contenu de la proposition :

Il est proposé en cette séance d'octroyer ou non des subventions exceptionnelles de fonctionnement au Collège Marcel Aymé de Saint-Florentin pour l'organisation de voyages culturels au bénéfice des élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

-COLLÈGE MARCEL AYMÉ – Voyage de 5 jours au ski à VALMEINIER (73) pour 48 élèves.

- COLLÈGE MARCEL AYMÉ – Voyage de 5 jours en Pologne en rapport avec la seconde Guerre Mondiale pour 45 élèves.

Les dossiers de demande sont joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins l'abstention de M. MAILLARD

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes :

- COLLÈGE MARCEL AYMÉ sortie ski :	500 €
- COLLÈGE MARCEL AYMÉ sortie Pologne :	500 €

- DIT que ces subventions seront imputées à l'article 657381.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 18 octobre 2024
Le Maire, Yves DELOT,

